

**TARIFS D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES ENTREES INDIVIDUELLES**

		<b>Tarifs</b>			
		<i>Net de taxes</i>			
		<b>Grenoblois-e</b>		<b>Non Grenoblois-e</b>	
<b>Tarifs "entrée simple"</b>	Entrée individuelle plein tarif	<b>4,00 €</b>		<b>6,00 €</b>	
	Carte de "10 entrées" plein tarif	<b>31,50 €</b>		<b>47,20 €</b>	
	Entrée individuelle moins 18 ans	<b>2,40 €</b>		<b>2,40 €</b>	
	Carte de "10 entrées" moins 18 ans	<b>18,00 €</b>		<b>18,00 €</b>	
	Entrée individuelle tarif réduit	<b>3,00 €</b>		<b>4,50 €</b>	
	Carte de "10 entrées" tarif réduit	<b>24,00 €</b>		<b>36,00 €</b>	
	Entrée individuelle tarif solidaire	<b>1,20 €</b>		<b>1,80 €</b>	
	Abonnement annuel	<b>160,00 €</b>		<b>240,00 €</b>	
	<b>Tarifs « structures »</b>	Carnet "100 entrées" comité d'entreprise	<b>300,00 €</b>		<b>450,00 €</b>
Tarif Groupe		<b>2€/personne</b>		<b>3€/personne</b>	
<b>Tarifs "entrées + prestation"</b>	<i>Prestations soumises à TVA (Champ concurrentiel secteur privé)</i>				
		Hors taxes	<b>TTC (TVA 20%)</b>	Hors taxes	<b>TTC (TVA 20%)</b>
	Entrée individuelle "Évènement" tarif unique	10,00 €	<b>12,00 €</b>	15,00 €	<b>18,00 €</b>
	Entrée individuelle "Prestation 1"	6,08 €	<b>7,30 €</b>	9,12 €	<b>10,90 €</b>
	Entrée individuelle "Prestation 2" *	10,00 €	<b>12,00 €</b>	15,00 €	<b>18,00 €</b>
	5 entrées "Prestation 2" *	41,67 €	<b>50,00 €</b>	62,50 €	<b>75,00 €</b>
<b>Services complémentaires</b>	Cadenas pour casiers	2,50 €	<b>3,00 €</b>	2,50 €	<b>3,00 €</b>
	Remplacement carte magnétique	4,17 €	<b>5,00 €</b>	4,17 €	<b>5,00 €</b>

\* Activité nécessitant un matériel spécifique et indispensable à la pratique

## CONDITIONS DE TARIFS

Les usagers ne répondant pas aux critères suivants s'acquitteront du plein tarif

### Bénéficiaire de la gratuité

- 1- Age** Les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte  
Justificatif : pièce d'identité de l'enfant si nécessaire
- 2- Statut**  
A. Les accompagnateurs-trices de personne en situation de handicap  
Justificatif : limité à une seule personne  
B. Les personnes ayant le diplôme de maître nageur-sauveteur (MNS)  
Justificatif : carte professionnelle d'éducateur-trice  
MNS
- 3- Public**  
En cas d'impossibilité d'encaissement (panne technique ou défaut de personnel)  
Egalité de traitement face au service public et continuité de service public
- 4- Situations particulières : Délivrance d'entrée gratuite à la demande de l'utilisateur**  
A. Dédommagement en situation d'altération du fonctionnement normal du service public (panne, défaut de personnel)  
B. Offres promotionnelles dans le cadre d'opérations de communication sportives municipales

### Bénéficiaire du tarif solidaire

**1- Personnes bénéficiant des minima sociaux** (RSA, allocation supplémentaire à une pension de retraite ou d'invalidité, allocation de solidarité spécifique, allocation de veuvage, allocation aux adultes handicapés)

Justificatif : attestation CAF, CRAM, Caisse des Dépôts et Consignations, France Emploi, CNAV, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, SNCF, MSA, ou équivalent (moins de 3 mois), attestation de domicile de la Commune ou CCAS pour les sans domicile stable ou fixe et pièce d'identité

**2- Demandeurs d'emploi**

Justificatif : Avis de situation datant de moins de 3 mois et pièce d'identité

**3- Demandeurs d'asile et étrangers en attente de régularisation**

Justificatif :  
- Récépissé de première demande de carte de séjour  
- Récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile  
- Autorisation provisoire de séjour  
- Attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour  
- Attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative

**4- Personnes volontaires du Service Civique**

Justificatif : Carte du volontaire

### Bénéficiaire du tarif réduit

**1. Jeunes âgés de 18-25 ans**

Justificatif : pièce d'identité

**2- Etudiant-es**

Justificatif : carte d'étudiant-e

**3- Personnes en situation de handicap**

Justificatif : carte mobilité inclusion

### Bénéficiaire du tarif moins de 18 ans

**1. Enfants/jeunes âgés de 6 à 18 ans**

Justificatif : pièce d'identité (si nécessaire)

### Bénéficiaire du tarif groupe

**1. Bénéficiaire tarif groupe** Personne morale (association, entreprise...). Le groupe est composé d'au moins 2 personnes.

Justificatif : Attestation de domiciliation

**Tarif grenoblois et Bénéficiaire du plein tarif ou tarif réduit ou tarif solidaire ou abonnement annuel ou tarif comité d'entreprise ou tarif groupe ou tarif événement ou tarifs Prestation 1 ou Prestation 2**

**1. Personnes physiques de plus de 18 ans**

Justificatif : document administratif avec le nom, le prénom et l'adresse de l'utilisateur datant de moins d'un an.

Exemples : attestation CAF ; CRAM ; Caisse des Dépôts et Consignations France Emploi ; CNAV ; Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ; SNCF ; MSA ; attestation de domicile de la Commune ou CCAS pour les sans domicile stable ou fixe et pièce d'identité ; Récépissé de première demande de carte de séjour ; Récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile ; Autorisation provisoire de séjour ; Attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour ; Attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative ; Factures ; quittance de loyer ; avis d'imposition ; certificat de non imposition ; fiche de paie ; attestation d'assurance ; attestation mutuelle ; RIB ; chèque ; ...

**2. Personnes morales**

Justificatif : attestation de domiciliation

**Dispositions particulières**

\* Pièce d'identité Exemples : carte d'identité nationale ; passeport, permis de conduire etc

\*Une photo d'identité (4,5cm/3,5cm) est obligatoire pour l'obtention de la carte d'abonnement annuel.

\* Les entrées sur les cartes d'abonnement sont valables un an.

\*Vente prestation 1 : activité nécessitant un encadrement sans matériel spécifique et indispensable à la pratique dans le cadre de la natation (ex: bébés nageurs, jeux aquatiques ou activités similaires) ou de santé forme (ex: aqua-fitness et activités similaires).

\*Prestation 2 : activité nécessitant un encadrement avec matériel spécifique et indispensable à la pratique de cours d'aquabike, vélaqua et activités similaires.

\*En cas d'annulation du cours par la ville, possibilité de report de la séance.

\*En cas de fermeture au titre de décisions gouvernementales :

- les abonnements annuels ou conventions avec des partenaires en cours de validité à la date de réouverture sont prolongés du nombre de jours de fermeture,

- les abonnements annuels ou conventions avec des partenaires révolus durant la période de fermeture sont prolongés du nombre de jours entre la date de fermeture et la date de fin de validité.